

cvo.franceboisforet.fr

Munissez-vous de votre n° de contributeur FBF

+ Facile

+ Rapide

En cas d'absence de ventes réalisées durant l'année écoulée, ou si la CVO a été collectée par votre acheteur de bois, une déclaration précisant votre situation est obligatoire.



Déclarez en ligne

À la suite de votre déclaration

Réglez par prélèvement SEPA

🔒 Paiement sécurisé

Votre identification contributeur

Votre N° de contributeur FBF

Notre réf.

Merci de vérifier vos coordonnées, de les compléter ou de les corriger lisiblement

pour l'envoi de votre attestation par courrier électronique.

Vos coordonnées postales

Tél.

e-mail

Pas de vente en 2022 (Si vous n'avez effectué aucune vente en 2022 veuillez cocher la case).

Surface cumulée de vos parcelles forestières concernées par la CVO ha

Si vous réglez directement la CVO, remplir le tableau ci-dessous

DÉCLARATION VENTES DE BOIS ANNÉE 2022

Ne pas indiquer les centimes. N.B. : En cas de besoin, vous pouvez faire des copies du tableau ci-dessous et nous les adresser.

VENTES 2022 - HORS PIN MARITIME (Voir Notice explicative page 4)

Indiquer l'essence principale Voir références au verso par ex : 103 - Hêtre, etc.		A	Montant total des ventes H.T.	x	B	Taux de CVO	=	A x B = C	Montant CVO à verser
Cumul bois sur pied (dont ventes en unité de produit)									
1	Votre réf. essence :		€	x		0,50 %	=		€
Cumul bois abattus bord de route (abattage et débardage à votre charge)									
2	Votre réf. essence :		€	x		0,33 %	=		€
Cumul bois rendus usine									
3	Votre réf. essence :		€	x		0,25 %	=		€
Cumul bois transformés à destination de l'énergie									
4	Votre réf. essence :		€	x		0,15 %	=		€

Ne pas indiquer les centimes. N.B. : En cas de besoin, vous pouvez faire des copies du tableau ci-dessous et nous les adresser.

VENTES 2022 - PIN MARITIME (Voir Notice explicative page 4)

Essence		A	Montant total des ventes H.T.	x	B	Taux de CVO	=	A x B = C	Montant CVO à verser
Cumul bois sur pied (dont ventes en unité de produit)									
5	pin maritime (202)		€	x		0,50 %	=		€
Cumul bois abattus bord de route (abattage et débardage à votre charge)									
6	pin maritime (202)		€	x		0,33 %	=		€
Cumul bois rendus usine									
7	pin maritime (202)		€	x		0,25 %	=		€
Cumul bois transformés à destination de l'énergie									
8	pin maritime (202)		€	x		0,15 %	=		€

TOTAL CVO À RÉGLER

€

Je règle ma CVO : par virement par chèque

